INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le onzième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois (11 AVRIL 2023), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 **Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Ressources humaines
  - 1.6.1 Convention collective - Entente de principe
  - 1.6.2 Camp de jour - Embauche
  - 1.6.3 Poste étudiant aide-préposé entretien saisonnier - Embauche
  - 1.6.4 Opérateur/Chauffeur - Embauche
- 1.7 Comité santé et sécurité au travail
- 1.8 Acquisition immeuble - Autorisation
- 1.9 Évaluation de travaux d'aménagement - Demande de soumission

2 **Trésorerie**

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

3 **Sécurité publique**

- 3.1 SISEM - Modification horaire TPI
- 3.2 SISEM - Programme d'aide financière MRC de Mékinac - Projet camp 911
- 3.3 MRC de Mékinac - Centre d'entrainement en sécurité incendie - Autorisation de dépôt FRR volet 4
- 3.4 Sûreté du Québec - Autorisation paiement facture 2023

4 **Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

4.2 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Double vocation

4.3 Gestion du castor - Mandat 2023

4.4 Ouverture de soumissions et octroi de contrat - Travaux divers ponceaux

4.5 Ouverture de soumissions et octroi de contrat - Travaux chemin du Lac-en-Coeur

4.6 Appel d'offres sur invitation - Services en contrôle qualité

4.7 Marquage de chaussée 2023

4.8 Abat-poussière 2023-2024

4.9 Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - Autorisation versement taxes spéciales Lac Georges

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Règlement no 2023-596 nomination de divers chemins - Avis de motion et dépôt

5.2 CPTAQ - Demande de dérogation MRC de Mékinac - Lot 6 009 447

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 Fête nationale 2023

7 Autres sujets

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Club de golf Le Saint-Rémi

7.1.2 CDC - La rentrée scolaire pour tous

7.2 Fabrique Saint-Cœur-de-Marie - Utilisation salle Lac-aux-Sables

7.3 Carrefour emploi Mékinac - Utilisation PPVM

7.4 Varia

7.4.1 Route 363 - Demande au MTQ pour évaluation de l'état de la route

7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.6 Levée de l'assemblée

Formules Municipales No 5614-A-MST

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2023-04-078 Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN./SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2023 en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2023-04-079

Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller, déclare aux membres du conseil et à l'assistance, une situation d'apparence de conflit d'intérêts dans trois points adoptés lors des séances du 17 janvier et du 14 février 2023 auxquelles il était absent. Plus précisément, les résolutions numéro 2023-01-015, 2023-01-016 et 2023-02-039 relatives au règlement no 2023-594 - Modifiant certains tarifs du règlement no 2013-515 sur les permis et certificats.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance ordinaire a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le procès-verbal de la séance du 14 mars soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2023-04-080

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'avril 2023, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 42

Fin: 19 h 55

1.6 Ressources humaines

1.6.1 Convention collective - Entente de principe

2023-04-081

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue le 28 mars 2023 à la table des négociations;

CONSIDÉRANT l'assemblée des membres du syndicat local le 5 avril et le vote en faveur de l'entente;

CONSIDÉRANT la présentation aux élus le 6 avril;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- ACCEPTE l'entente de principe intervenue entre la partie syndicale et la partie patronale sur la convention collective 2023-2027;
- AUTORISE le maire, monsieur Yvon Bourassa et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Manuella Perron, à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, la convention collective 2023-2027 entre la municipalité de Lac-aux-Sables et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 3872.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.6.2 Camp de jour - Embauche

2023-04-082 *Monsieur Daniel Beaupré, conseiller, indique aux membres du conseil et à l'assistance qu'il n'a pas et ne participera pas aux discussions et décisions sur le présent point en raison d'apparence de conflit d'intérêts.*

CONSIDÉRANT l'ouverture des postes pour le camp de jour 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations de la coordonnatrice aux communications et à la vie citoyenne;

CONSIDÉRANT le tableau des taux de rémunération de mars 2023, selon les postes et l'ancienneté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil procède aux embauches suivantes pour le camp de jour 2023 :

- Madame Laurie Arseneault, coordonnatrice du camp;
- Monsieur Félix Renaud-Beaupré, madame Sarah Pratte, madame Marilou Genest et madame Léonie Salois, animateurs;
- Madame Coralie Beaupré et monsieur Justin Richard, aide-animateurs.

Il est de plus résolu que le conseil adopte le tableau des taux de rémunération de mars 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (5).

1.6.3 Poste étudiant aide-préposé entretien saisonnier - Embauche

2023-04-083 CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste étudiant pour un aide-préposé à l'entretien saisonnier;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil procède à l'embauche de monsieur Raphaël Davidson-Arcand au poste d'aide-préposé à l'entretien saisonnier selon les conditions pour un poste étudiant. Son entrée en poste s'effectuera en semaine à compter de la fin des classes 2023 selon les besoins du service des travaux publics.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6.4 Opérateur/Chauffeur - Embauche

2023-04-084 CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste d'opérateur/chauffeur;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Claude Grenier RH et le comité RH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil procède à l'embauche de monsieur Jacquelin Vachon au poste d'opérateur/chauffeur selon les conditions de la convention collective. L'entrée en poste s'effectuera à compter du 1er mai 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Comité santé et sécurité au travail

2023-04-085 CONSIDÉRANT les obligations de l'employeur relativement à la santé et sécurité au travail;

Formules Municipales No 5614-A-MST

CONSIDÉRANT le programme de santé et sécurité actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil forme un comité de santé et sécurité au travail et il est composé des membres suivants :

- Le directeur des travaux publics, monsieur Patrick Genest, ou la directrice générale, madame Manuella Perron en son absence;
- L'adjointe à la direction des travaux publics, représentant également les cols blancs, soit madame Geneviève Genest, actuellement directrice des travaux publics intérimaire;
- Un représentant des cols bleus, représentant également du syndicat, soit monsieur Danny Dionne, opérateur/chauffeur;
- Un coordonnateur des systèmes de traitement des eaux, soit monsieur Gabriel Lafrenière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Acquisition immeuble - Autorisation

2023-04-086

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, indique aux membres du conseil et à l'assistance qu'il n'a pas participé et ne participera pas aux discussions et décisions en lien avec le présent point étant en situation de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT la fermeture des services au comptoir par la Caisse Desjardins à Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT la volonté de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf de prioriser la municipalité pour devenir propriétaire de son immeuble devenant excédentaire;

CONSIDÉRANT les besoins municipaux en matière de sécurité civile, notamment en fonction du plan des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT le maintien du service de guichet automatique pour une période de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables :

- CONFIRME son intérêt à devenir acquéreur de l'immeuble de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf dans la municipalité de Lac-aux-Sables;
- MANDATE monsieur le maire Yvon Bourassa et madame la directrice générale et greffière-trésorière à poursuivre les démarches relatives à l'acquisition de l'immeuble du 381, rue Principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (5).

1.9 Évaluation de travaux d'aménagement - Demande de soumission

2023-04-087

CONSIDÉRANT les démarches en cours pour une possible acquisition de l'immeuble du 381, rue Principale;

CONSIDÉRANT les différents scénarios d'utilisation de l'immeuble et les besoins municipaux;

CONSIDÉRANT le règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel de proposition pour une analyse et une évaluation des coûts pour les besoins d'aménagement du bâtiment du 381, rue Principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mars 2023.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

2023-04-088

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Alex Bronsard et monsieur Yvan Hamelin;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 1170 et # 1171;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er mars au 31 mars 2023 et portant les # 3907 à # 3921;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mars 2023, au montant de 205 845,59 $;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 179 708,12 $;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 68 123,08 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

2023-04-089

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

		MONTANT avec taxes	BUDGET
Élus	Forum national sur les lacs (inscription et frais de séjour)	1 200 $	02-11000-454 02-11000-310
Loisirs	Billets - Soirée reconnaissance CAB	80 $	02-70295-999
Loisirs	Conférence d'auteure - Manon Samson	400 $	02-70230-335
Travaux publics	Réparation niveleuse	11 000 $	02-32030-525

Formules Municipales No 5614-A-MST

Travaux publics	Camion MR (réparation pour inspection à la SAAQ)	2 574 $	02-45110-525
Travaux publics	Frais ingénierie - Surveillance - Avenant 04 Réfection station de pompage PP1 et PP2	5 000 $	Immobilisations
Travaux publics	Ordinateur portable - Gestion des eaux	2 010 $	Immobilisations

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

2023-04-090 Les élus déclarent avoir déposé leurs frais de déplacement autorisés depuis la dernière séance ordinaire du conseil;

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin d'autoriser un déboursé de 65.88 $ pour le paiement des frais encourus au 7 avril 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 SISEM - Modification horaire TPI

2023-04-091 **CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale SISEM;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires de la municipalité de Rivière-à-Pierre pour le service de TPI à compter du mois de juillet 2023;

CONSIDÉRANT le budget 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité SISEM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu :

- QUE le conseil municipal autorise l'ajout de 3 heures par semaine à l'horaire de la technicienne en prévention incendie à partir du 3 juillet 2023;
- QUE le pourcentage de la facturation à chacune des municipalités soit corrigé de la façon suivante à partir du troisième trimestre :
  - Ajout d'un pourcent (1%) à la municipalité de Rivière-à-Pierre;
  - Diminution d'un demi pourcent (0.5%) aux municipalités de Lac-aux-Sables et Notre-Dame-De-Montauban.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.2 SISEM - Programme d'aide financière MRC de Mékinac - Projet camp 911

2023-04-092 **CONSIDÉRANT** le projet de camp 911 du SISEM;

CONSIDÉRANT l'aide financière annoncée par la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- AUTORISE la signature du protocole d'aide financière de la MRC de Mékinac dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité - Volet 2 par madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière et madame Kimberley Bédard, technicienne en prévention incendie;

- CONFIRME que la priorité d'inscription sera donnée aux jeunes des trois municipalités membres du SISEM et par la suite aux jeunes des autres municipalités de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 MRC de Mékinac - Centre d'entrainement en sécurité incendie - Autorisation de dépôt FRR volet 4

2023-04-093

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite et Trois-Rives désirent présenter le projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Lac-aux-Sables S'ENGAGE à participer au projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac et à assumer une partie des coûts par le biais de la MRC de Mékinac;

- Le conseil AUTORISE le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le conseil NOMME la MRC de Mékinac, organisme responsable du projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Formules Municipales No 5614-A-MST

3.4 Sûreté du Québec - Autorisation paiement facture 2023

2023-04-094

CONSIDÉRANT que les versements pour le service de la Sûreté du Québec sont prévus pour le 30 juin et le 31 octobre;

CONSIDÉRANT la facture reçue en 2022 pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le paiement au montant de 114 850 $ pour le premier versement au plus tard le 30 juin 2023 et le deuxième et dernier versement au montant de 114 850 $ au plus tard le 31 octobre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement

2023-04-095

CONSIDÉRANT que les demandes selon le tableau ci-dessous sont conformes à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de demandes d'aide au déneigement des chemins privés;

CONSIDÉRANT la préparation des prévisions budgétaires à l'automne;

CONSIDÉRANT la vérification des états financiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2022-2023, une somme de 954 $ par kilomètre pour les chemins suivants:

CHEMIN	DISTANCE	MONTANT
5e avenue Est	1,2 km	1 144,80 $
Bouleau	0,43 km	410,22 $
Cloutier (portion non asphaltée)	0,2 km	190,80 $
Cèdres nord	0,948 km	904,39 $
Cèdres sud	1,78 km	1 698,12 $
Décharge du lac Brûlé	0,9 km	858,60 $
Épinette (après le pont)	1,84 km	1 755,36 $
Lac-Brûlé	0,93 km	887,22 $
Lac-des-Américains, côté nord	1 km	954,00 $
Lac-des Américains, côté sud	1 km	954,00 $
Lac-Simon	1,2 km	1 144,80 $
Lac-Simon, côté sud	0,6 km	572,40 $
Lac-Veillette Nord	2 km	1 908,00 $
Lac-Veillette Sud	3,1 km	2 957,40 $
Tangara-Sitelles	1,5 km	1 431,00 $
Tessier	1,5 km	1 431,00 $
Touzin	0,44 km	419,76 $
Truite	0,363 km	346,30 $

Il est de plus résolu que le conseil confirme que les requêtes pour la saison 2023-2024 doivent être déposées avant le 30 octobre 2023, en vertu de la politique d'aide, pour un traitement après dépôt des pièces justificatives (formulaire, signatures et facture) au plus tôt à la séance d'avril 2024 ou au plus tard à la séance de septembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 **Programme d'aide à la voirie locale - Volet Double vocation**

2023-04-096

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Lac-aux-Sables, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours :

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Chemin Tawachiche	10,8 km	Bois	2 100 voyages
Chemin de la Batiscan	1,3 km	Sable et gravier	1 550 voyages

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Yvan Hamelin, appuyée par monsieur Alex Bronsard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 12,1 km.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Gestion du castor - Mandat 2023

2023-04-097 **CONSIDÉRANT** le suivi annuel pour la gestion du castor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil accepte l'offre de services reçue en mars 2023 de la firme Lizotte Solutions inc. au montant de 14 600 $ avant les taxes applicables pour l'année 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Ouverture de soumissions et octroi de contrat - Travaux divers ponceaux

2023-04-098 **CONSIDÉRANT** le projet de réfection de divers ponceaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public # MLAS-003 - Réfection ponceaux TECQ 2023 dont l'ouverture des soumissions a été réalisée le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT la programmation des travaux approuvée relativement au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivant :

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Solution Hydriques Quatro Inc.	322 939,48 $
Marcel Guimond et Fils Inc.	212 951,08 $
Excavation Bellemare	1 477 498,86 $

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil accepte le dépôt des résultats des soumissions et accorde le contrat à Marcel Guimond et Fils Inc. pour un montant de 212 951,08 $ incluant les taxes applicables selon le bordereau déposé le 3 avril 2023 pour les travaux de réfection de divers ponceaux et les conditions de l'appel d'offres # MLAS-003.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Ouverture de soumissions et octroi de contrat - Travaux chemin du Lac-en-Coeur

2023-04-099 **CONSIDÉRANT** le projet de réfection du chemin Lac-en-Coeur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public # MLAS-002 - Réfection voirie et pavage chemin du Lac-en-Coeur dont l'ouverture des soumissions a été réalisée le 11 avril 2023;

CONSIDÉRANT la programmation des travaux approuvée relativement au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivant :

Formules Municipales No 5614-A-MST

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes	Conformité
Pavco	869 010,90 $	Oui
Marcel Guimond et Fils inc.	666 314,04 $	Oui
Eurovia Québec Construction inc.	798 918,85 $	Oui
Construction & Pavage Boisvert inc.	714 314,97 $	Oui

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil accepte le dépôt des résultats des soumissions et accorde le contrat à Marcel Guimond et Fils inc. pour un montant de 666 314,04 $ incluant les taxes applicables selon le bordereau déposé le 11 avril 2023 pour les travaux de réfection du chemin Lac-en-Coeur et les conditions de l'appel d'offres # MLAS-002.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 **Appel d'offres sur invitation - Services en contrôle qualité**

2023-04-100 **CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de divers ponceaux et du chemin Lac-en-Coeur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation dont l'ouverture des soumissions a été réalisée le 6 avril 2023;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivant :

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Englobe corp	21 373,35 $
FNX innov.	22 302.85 $
Les services EXP. Inc.	22 565.32 $
Groupe ABS	33 572.98 $

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte le dépôt des résultats des soumissions et accorde le contrat de service de contrôle de la qualité à Englobe corp pour un montant de 21 373,35 $ selon le bordereau de soumission déposé et les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 **Marquage de chaussée 2023**

2023-04-101 **CONSIDÉRANT** les travaux de marquage de la chaussée;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation # 2023-03-10 Travaux de marquage de la chaussée 2023 dont l'ouverture des soumissions a été réalisée le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivant :

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes	Conformité
Marquage A.L.	4 036,20 $	Non
Marquage de lignes Montérégie	N'a pas déposé	n/a
Marquage DM Inc.	13 696,60 $	Oui
A-1 Lignes jaunes inc.	13 608,44 $	Oui
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	14 872,59 $	Oui

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte le dépôt des résultats des soumissions et accorde le contrat à A-1 Lignes jaunes inc. pour un montant de 13 608,44 $ incluant les taxes applicables selon le bordereau déposé et les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 <u>Abat-poussière 2023-2024</u>

Formules Municipales No 5614-A-MST

2023-04-102

CONSIDÉRANT les travaux d'épandage d'abat-poussière pour une quantité approximative de 125 000 litres;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation Abat-poussière 2023 dont l'ouverture des soumissions a été réalisée le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivant :

Soumissionnaire	Taux 2023 avant taxes	Taux 2024 avant taxes
Somavrac C.C.	0,3587 $/litre	0,3677 $/litre
Entreprise Bourget	0,4176 $/litre	0,4300$/litre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte le dépôt des résultats des soumissions et accorde le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière pour une quantité approximative de 125 000 litres/saison, à Somavrac C.C., selon le bordereau de soumission déposé au taux de 0,3587 $/litre pour la saison 2023 et 0,3677 $/litre pour la saison 2024 .

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 <u>Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - Autorisation versement taxes spéciales Lac Georges</u>

2023-04-103

CONSIDÉRANT le règlement de taxation applicable pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la taxe spéciale de réfection des chemins Sittelles et Tangara prélevée sur

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

les comptes de taxes des contribuables concernés;

CONSIDÉRANT l'entente relative pour la collecte des déchets et de la récupération dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que les travaux sont effectués par la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise les versements suivants à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban :

- Taxe spéciale de voirie pour les chemins des Sittelles et Tangara au montant de 5 865 $;
- Taxe de collecte des ordures et de la récupération de ce secteur au montant de 1 625 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Règlement no 2023-596 nomination de divers chemins - Avis de motion et dépôt

2023-04-104

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, par les présentes :

- DONNE avis de motion que le conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente, s'il y a lieu, un règlement visant à nommer officiellement divers chemins privés dans les nouveaux développements;
- DÉPOSE le projet de règlement numéro 2023-596-p intitulé : *Règlement de nomination de divers chemins.*

5.2 CPTAQ - Demande de dérogation MRC de Mékinac - Lot 6 009 447

2023-04-105

CONSIDÉRANT la décision de la CPTAQ dans le dossier # 372957 sur la demande à portée collective de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-05-147;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac effectue une demande auprès de la CPTAQ visant une dérogation à sa décision en regard à une situation particulière suite à une cession d'un terrain de plus de 10 hectares suite à un legs testamentaire peu de temps après la date effective du 21 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que la règlementation municipale a été déclarée conforme aux orientations de cette décision;

CONSIDÉRANT que le projet pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, est conforme à la règlementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'aire projetée pour la construction d'un bâtiment résidentiel respecte les distances séparatrices vis-à-vis les élevages existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil appuie la demande d'autorisation de la MRC de Mékinac du 14 mars 2023 concernant le lot 6 009 447 pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Fête nationale 2023

2023-04-106

CONSIDÉRANT la tenue des festivités de la Fête nationale 2023;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT la préparation de la programmation par le comité organisateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil :

- AUTORISE le dépôt d'une demande d'aide financière à la Société Saint-Jean-Baptiste pour les activités de la Fête nationale du 23 juin 2023;
- ACCEPTE la programmation préliminaire, sous réserve de l'acceptation de l'assureur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Club de golf Le Saint-Rémi

Le point est reporté séance tenante.

7.1.2 CDC - La rentrée scolaire pour tous

2023-04-107

CONSIDÉRANT le projet "*La rentrée scolaire pour tous*" qui permet aux familles de se procurer les fournitures scolaires à moindre coût en collaboration avec des organismes de la région et des marchands locaux;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, ce projet en sera à sa quinzième édition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse *100 $* à la Corporation de développement communautaire de Mékinac (CDC) pour la campagne 2023 *"La rentrée scolaire pour tous"*.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Formules Municipales No 5614-A-MST

7.2 Fabrique Saint-Cœur-de-Marie - Utilisation salle Lac-aux-Sables

2023-04-108

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-Coeur-de-Marie, organise une journée de concertation avec ses bénévoles et qu'elle demande la gratuité pour l'utilisation de la salle municipale;

CONSIDÉRANT que la vingtaine de personnes présentes apportent leur propre repas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil autorise la location gratuite de la salle municipale Lac-aux-Sables à la Fabrique Saint-Coeur-de-Marie, le mercredi 19 avril de 10 h à 15 h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Carrefour emploi Mékinac - Utilisation PPVM

2023-04-109

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Carrefour emploi Mékinac pour la tenue de l'assemblée générale annuelle incluant un souper sur le site du parc de la Pointe du Vieux-Moulin;

CONSIDÉRANT que l'activité a lieu en semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- AUTORISE l'utilisation du parc de la Pointe du Vieux-Moulin par le Carrefour emploi Mékinac, sans frais, à titre de partenaire de l'évènement pour leur activité du mardi 20 juin 2023;

- AUTORISE l'installation d'un chapiteau et/ou équipement extérieur nécessaire à la tenue de leur évènement par l'organisme;
- AUTORISE l'organisme à demander un permis de réunion pour la vente et/ou le service de boissons alcoolisées;
- AUTORISE l'ajout de poubelles et de bacs de recyclage et de canettes par la municipalité pour la journée de l'évènement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Varia

7.4.1 Route 363 - Demande au MTQ pour évaluation de l'état de la route

Ajout séance tenante.

2023-04-110 **CONSIDÉRANT** que des citoyens ont mentionné l'état de la route 363;

CONSIDÉRANT le débit journalier de véhicules sur cette route;

CONSIDÉRANT la juridiction du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'évaluation des conditions de la route 363 et si sa réfection est envisagée étant donné son état actuel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 33

Fin: 20 h 45

7.6 Levée de l'assemblée

2023-04-111 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 46.

M. Yvon Bourassa
Maire

Mme Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je Yvon Bourassa atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 12 avril 2023.